

## dynamique du secteur marchand

# Entreprises et emplois se renouvellent rapidement

**Le monde de l'entreprise est en constante mutation. Des établissements se créent, changent de nature ou disparaissent tous les jours. De forts mouvements d'emploi accompagnent les péripéties de la vie des entreprises. Chaque année, quatre emplois sur dix sont créés ou supprimés. Ce fort renouvellement concerne tout particulièrement le secteur des services.**

Chaque année, sur une décennie, le monde de l'entreprise réunionnais a vu apparaître une moyenne de 5 400 nouveaux établissements d'activité. Simultanément, en moyenne, 4 700 établisse-

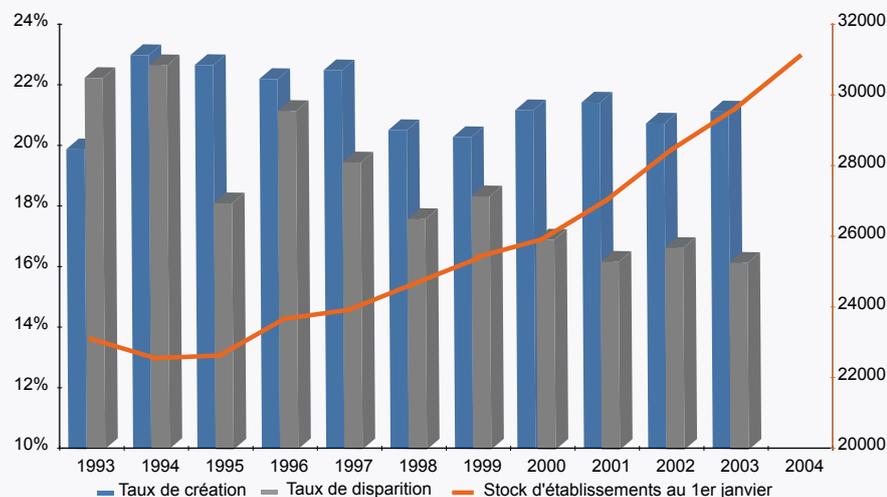
ments actifs en début d'année ne l'étaient plus un an après. Sur la période observée (1993-2004) La Réunion a ainsi gagné en moyenne 720 établissements par an, soit un taux de croissance annuel

moyen de 2,7 %. Ce taux est quatre à cinq fois supérieur à la moyenne française (0,6 %).

Les services marchands sont les plus dynamiques. Le développement des nouvelles technologies, l'externalisation croissante de certains services et l'essor du marché immobilier expliquent en partie cette vitalité. Les services aux entreprises et les activités immobilières ont doublé le nombre de leurs établissements et enregistrent ainsi la plus forte progression (respectivement +6,9 % et +6,2 % par an). Les créations sont plus nombreuses dans le domaine du conseil et assistance ainsi que dans les services opérationnels (taux de création proche de 26 %). Il en est de même dans les services aux particuliers, plus précisément dans le secteur des hôtels et restaurants avec un taux de 23,5 %. Si les créations sont élevées, les disparitions le sont presque autant. Dans les services aux entreprises et aux particuliers plus de 19 % des établissements disparaissent chaque année.

Le commerce, qui représente environ un tiers du parc d'établissements, se renouvelle au même rythme que l'ensemble de l'économie. Les taux de création et de disparition sont proches de la moyenne. Les transports, l'industrie et la construction ont connu des évolutions plus heurtées en fonction des à-coups de la conjoncture.

### Évolution des taux de création et de disparition et du stock d'établissements



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

Sur la période, le taux de création moyen est de 21,5 % et la taux de disparition de 18,8 %.

Le développement du tissu productif est marqué par la conjoncture économique. En effet, l'augmentation du stock d'établissement est plus soutenue à partir de l'an 2000. Le taux de création se stabilise alors que le taux de disparition décroît. Par conséquent, le stock augmente continuellement. Sur la période, le taux de disparition a perdu six points.

## Chaque année quatre emplois sur dix sont créés ou supprimés

Pour une augmentation moyenne nette de 1 800 emplois par an, on enregistre 15 000 créations et 13 200 destructions d'emplois. En rapportant ces deux flux au stock de l'emploi, on obtient un taux de réallocation (1) de l'emploi de 41,9 %, de dix points supérieur à la moyenne nationale. Chaque année en moyenne, plus de quatre postes sur dix sont ainsi créés ou supprimés. Cette forte mobilité de l'emploi implique de grands efforts de formation et d'adaptation pour les salariés et pour les entreprises.

L'emploi salarié marchand augmente de 2,5 % par an. Le taux de croissance annuel est bien supérieur à la moyenne nationale (0,14 %). Toutefois cette progression n'a pas été linéaire. Le nombre d'emplois salariés a évolué de façon chaotique en début de période, puis de manière soutenue et régulière à partir de l'an 2000.

Les seules créations et disparitions d'établissements d'une année se traduisent par une baisse de l'emploi salarié de 1,7 % par an, soit 1 100 postes supprimés. Ce solde négatif s'explique par le fait que les structures naissantes sont de plus petite taille que celles qui disparaissent. En moyenne la taille des établissements entrants est de 0,9 emploi alors que celle des établissements sortants est de 1,3. Près de 55 % des nouveaux établissements ne comptent aucun salarié. De plus chaque année, 82 % des créateurs optent pour un statut de non salariés. De ce fait, l'emploi induit par les créations ne compense pas l'emploi perdu par les cessations d'activité. Les emplois créés par les nouveaux établissements représentent en moyenne 7,7 % de l'emploi global. Les emplois détruits suite aux disparitions d'établissements représentent 9,4 %.

Les mouvements d'emplois salariés s'effectuent principalement dans une zone géographique identique et dans le même secteur d'activité. Par exemple, si un établissement licencie ou ferme, un autre établissement du même secteur se créera quelques rues plus loin. La stabilité géographique et sectorielle semble être la règle et les créations nettes d'emplois ou les changements sectoriels sont plutôt l'exception.



### Les mouvements d'emplois par type d'établissements : (moyenne annuelle 1993-2003)

	nombre d'établissements concernés	gains et pertes d'emplois salariés	en %	emplois réalloués (%)
<b>mouvements d'établissements</b>				
créations	5400	5200	7,7	
disparitions	4700	-6300	-9,4	
solde	700	-1100	-1,7	<b>17,1</b>
<b>établissements pérennes</b>				
effectif en croissance	3050	9800	14,6	
effectif stable	15250	0	0,0	
effectif en baisse	2150	-6900	-10,2	<b>24,8</b>
solde		2900	4,4	
<b>ensemble des réallocations</b>		<b>28 200</b>		<b>41,9</b>

Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

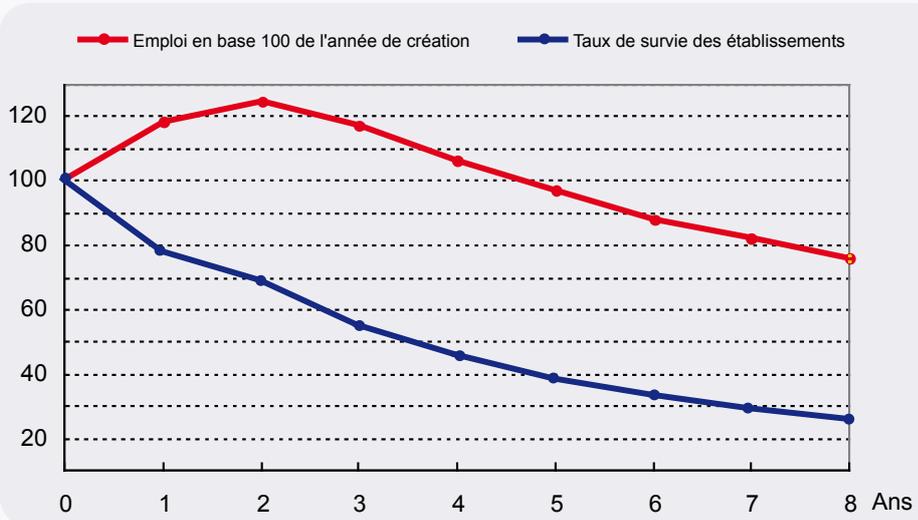
Pour 100 emplois présents en début d'année, 7,7 sont créés dans l'année par les nouveaux établissements, et 14,6 par ceux en croissance ; 9,4 emplois sont supprimés par les établissements disparus, et 10,2 par ceux en déclin.

## Les premières années des entreprises sont déterminantes pour l'emploi

Le parc d'établissements réunionnais est relativement jeune en raison d'un taux de création très élevé. Combiné à un taux de survie assez faible, la jeunesse du tissu économique réunionnais s'en retrouve accentuée. Ainsi, parmi les établissements actifs au 1er janvier 2004, 45 % ont moins de cinq années d'existence. Ces jeunes structures productives constituent quatre emplois sur dix.

Pour une génération d'établissements, l'emploi croît les deux premières années malgré les éventuelles fermetures des établissements nouvellement créés. Le nombre de salariés progresse ainsi de 24 % environ. Au terme de la troisième année, l'emploi régresse et un peu plus de la moitié du stock d'établissements a disparu. Après cinq ans, le nombre d'emplois est inférieur à l'emploi initial. Les embauches de salariés dans les établissements en croissance ne compensent plus les pertes d'emplois dans les structures en déclin ou qui cessent leur activité. Au bout de la huitième année, il ne reste plus que 23 % des établissements initiaux. Toutefois, l'emploi dans ces établissements représente plus de 75 % des postes initiaux.

### Evolution de l'emploi dans les nouveaux établissements et pourcentage moyen d'établissements survivants selon leur âge.



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

Parmi les établissements créés une même année, 70 % atteignent leur deuxième anniversaire. Les établissements survivants ont alors 24 % d'emplois de plus que n'en avaient l'ensemble des établissements créés deux ans auparavant.

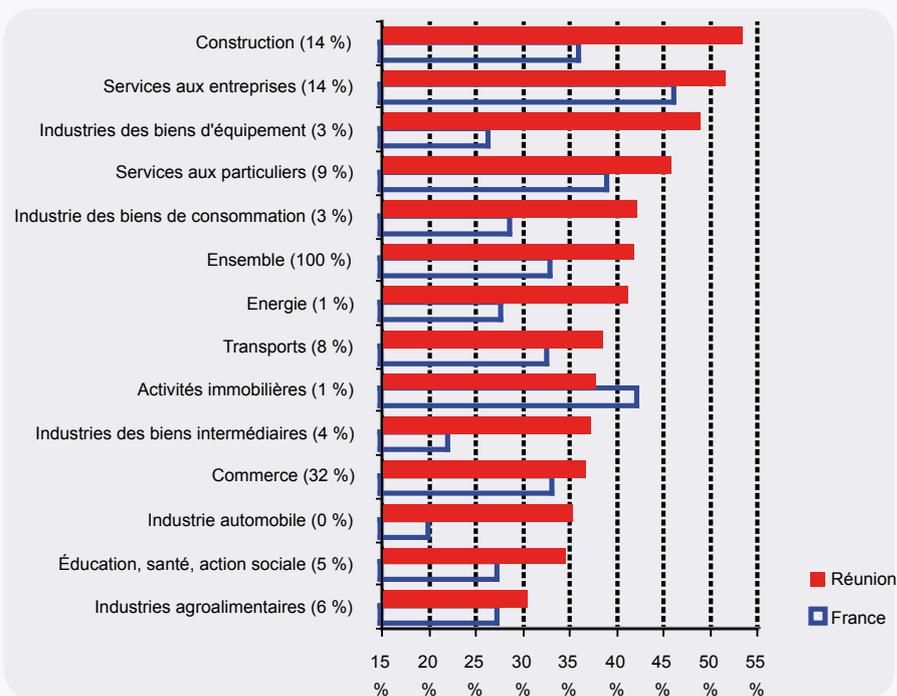
## Des dynamiques différentes selon les secteurs d'activité

L'essor des activités de services a entraîné un fort renouvellement du tissu productif et favorisé les mouvements d'emplois. Les services aux entreprises et les services aux particuliers ont un taux de réallocation (1) supérieur à 45 % qui s'accompagne d'une variation nette de l'emploi fortement positive. Pour certains sous-secteurs, les mouvements d'emploi sont plus faibles, surtout dans les secteurs d'activité ayant une main-d'œuvre plus qualifiée. Dans les services opérationnels, le fort taux de réallocation est dû surtout à un taux de création d'emploi et un taux de destruction d'emploi très élevé par rapport à la moyenne et, dans une moindre proportion, au développement des établissements en croissance. Le conseil et l'assistance occupent une position moyenne dans les services.

(1) *Réallocation d'emploi* : Somme des augmentations et diminutions d'emploi.

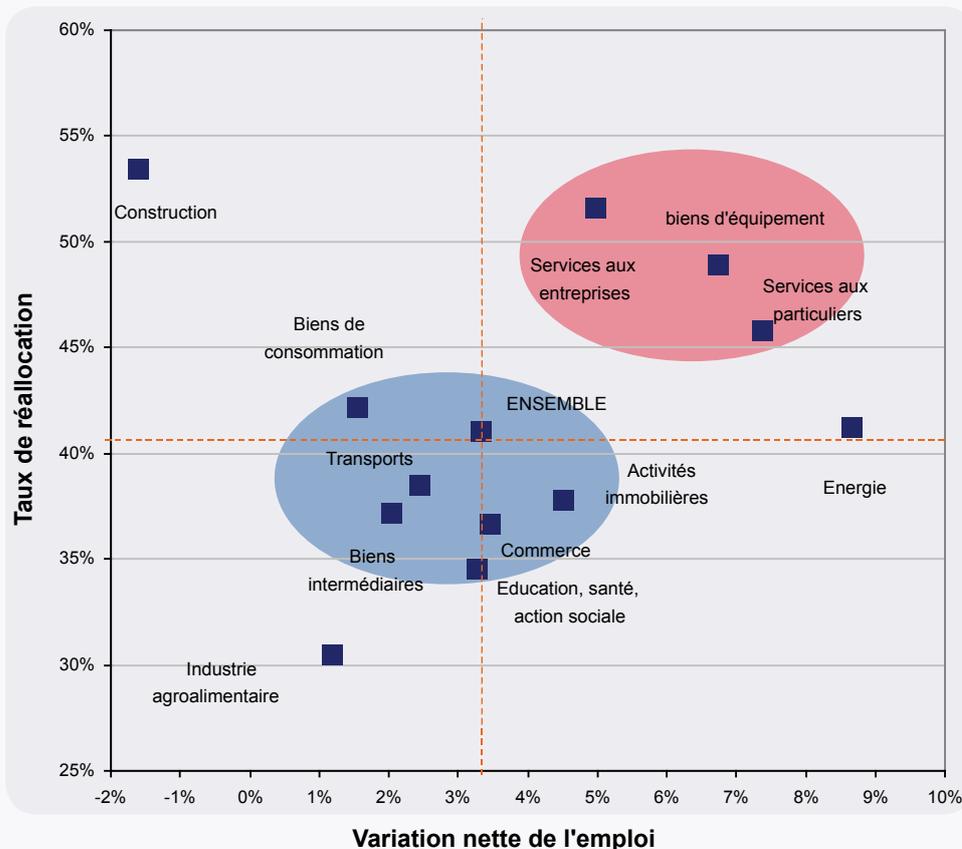
## Taux de réallocation moyen à La Réunion et en France

Secteur d'activité (avec leur poids à La Réunion en 2004)



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

## Taux de réallocation et variation nette de l'emploi par secteur d'activité (moyenne 1993-2003)



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

Chaque secteur d'activité se situe horizontalement selon la variation de ses effectifs salariés et verticalement selon la mobilité de ses emplois. Deux groupes principaux apparaissent :

- un groupe en rouge qui associe forte croissance et forte mobilité de l'emploi

- un groupe en bleu où la croissance et la mobilité sont proches de la moyenne ou un peu inférieures.

Trois secteurs d'activité font figure d'exception : les industries agroalimentaires, la construction et l'énergie.

L'industrie des biens d'équipement apparaît aussi dans le trio des secteurs les plus dynamiques, avec une forte croissance de l'emploi et une main-d'œuvre très mobile. Ce secteur se distingue des autres secteurs industriels où les mouvements d'emploi sont plus faibles. L'industrie des biens de consommation et celle des biens intermédiaires créent peu d'emplois nouveaux et leur taux de réallocation est proche de la moyenne réunionnaise. Les industries agroalimentaires se distinguent par le plus faible taux de réallocation (31 %), un taux qui reste tout de même un peu supérieur à celui des secteurs d'activité comparables en France métropolitaine.

Le commerce, qui regroupe près du tiers de l'effectif salarié, est un secteur globalement plus stable où la croissance de l'emploi est proche de la moyenne réunionnaise et où les mouvements d'emploi sont relativement peu importants. D'autres activités de service sont dans une situation proche de la moyenne comme les activités immobilières, les transports et les services privés d'éducation, de santé et d'action sociale.

La construction est dans une situation particulière avec une variation nette de l'emploi négative sur la période (-1,6 % par an) accompagnée du plus fort taux de réallocation (53,5%). Ce fort taux de réallocation est dû à de nombreuses suppressions d'emplois liées à la fermeture d'établissements. Le BTP a été le secteur le plus touché par la crise de 1993 et il a fortement réduit ses effectifs pendant la décennie 90. Cependant, depuis l'an 2000, les embauches se font croissantes. La construction a ainsi retrouvé, début 2004, plus de 75 % de l'emploi total du début de période. Aujourd'hui il est le secteur le plus dynamique.

Nelly ACTIF, chef de la division « études »

Anne Marie JONZO et Aymeric FUSEAU, volontaires civils à l'aide technique

## Méthodologie

L'examen démographique des établissements est réalisé à partir de la source SIRENE, le répertoire national des entreprises et des établissements géré par l'Insee. Cette étude porte sur les unités de production localisées à La Réunion et appartenant au secteur privé marchand, hors agriculture, services financiers et énergie (champs ICS). Les données couvrent la période du 1er janvier 1993 au 1er janvier 2004.

Par analogie à la démographie humaine, les établissements naissent, croissent, déclinent, migrent

et peuvent disparaître : on parle alors de démographie des établissements.

Dans les créations plusieurs catégories de nouveaux établissements sont prises en compte : les créations « pures » ex nihilo, les réactivations, les reprises d'établissements ou les implantations de nouveaux établissements (transferts entrant).

De même, dans les disparitions, on recense plusieurs cas : par fermeture volontaire de l'établissement, par la faillite de l'entreprise suivie ou non d'une reprise, ou par le déménagement de l'éta-

blissement (transfert sortant).

Les créations et destructions d'emploi sont calculées par comparaison des effectifs des établissements en début et en fin d'année. Cette méthode ne tient pas compte des mouvements de travailleurs (embauches, licenciements, retraites,...) à l'intérieur des établissements, ni des variations infra-annuelles de l'emploi.

## Définitions

• **Créations** : Les créations sont l'ensemble des établissements apparaissant dans le stock d'établissements au cours d'une année pour une raison quelconque : création pure, réactivation, reprise, transfert.

• **Création pure** : Une création pure est une création d'un établissement économiquement actif jusque là inexistant et correspond donc à l'exploitation de nouveaux moyens de production. On parle également de création nouvelle ou ex nihilo.

• **Disparitions** : Les disparitions sont l'ensemble des établissements disparaissant du stock au cours d'une année pour une raison quelconque : fermeture pure ou cessation lorsqu'il y a reprise, transfert sortant.

• **Taux de création et taux de disparition** : ces taux sont calculés comme le ratio des créations ou des disparitions des établissements au cours d'une année sur le stock d'établissements au début d'année.

• **Réallocation d'emploi** : C'est la somme des augmentations d'emplois (induites par la création d'un établissement ou à une croissance d'effectifs dans un établissement existant) et diminutions d'emplois (induites par la disparition d'un établissement ou une contraction d'effectifs dans un établissement existant).

• **Taux de réallocation d'emploi** : C'est le rapport des réallocations d'emplois sur le stock d'em-

## Bibliographie

• *Les créations nettes d'emplois : la partie visible de l'iceberg* / Richard Duhaubois. - Insee Première, n°1014 (2005, mai).

• *Des entreprises en constant renouvellement* / Insee Midi Pyrénées. - 6 pages, n° 68 (2003, déc.).

• *Création d'entreprises : créer une entreprise, c'est créer son emploi* / Xavier Lavaux. - Économie de La Réunion, n°125 (2006, mars).

• *Les réallocations d'emplois en France sont-elle en phase avec le cycle ?* / Richard Duhaubois. - Économie et statistique n° 351 (2002).

L'industrie des biens d'équipements comprend notamment la construction des charpentes métalliques.





## Commerce de détail : des dynamiques contrastées

**Entre 1993 et 2004, le nombre de commerces d'alimentation générale s'est contracté au profit des grandes surfaces à prédominance alimentaire. La stabilité de ces dernières occulte des mouvements d'emploi plus forts au sein des autres formes de commerce.**

Le nombre de commerces de détail progresse peu globalement (+1,7 %). Il se compose en fait de trois sous-secteurs aux dynamiques contrastées : les grandes surfaces, les autres commerces alimentaires et le reste du commerce de détail. Les grandes surfaces à prédominance alimentaire se sont beaucoup développées au détriment du petit commerce alimentaire. Les autres formes de commerce de détail progressent à un rythme presque aussi élevé que les grandes surfaces.

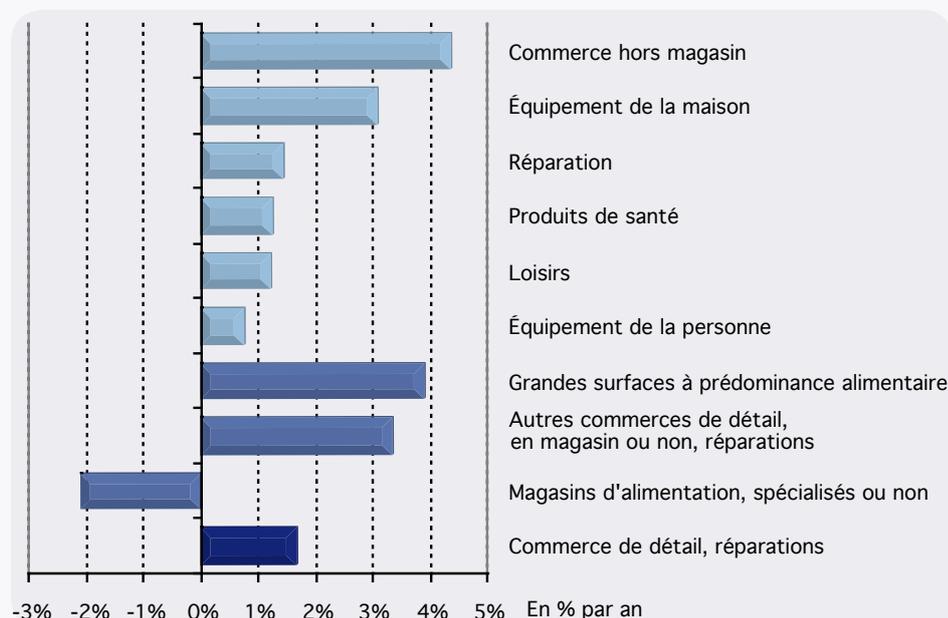
Entre 1993 et 2004 le nombre de grandes surfaces à prédominance alimentaire est passé de 70 à plus d'une centaine. A l'inverse le nombre des superettes et des commerces d'alimentation générale a fortement diminué, tombant de 1 400 à 890 établissements sur la période. Le nombre de charcuteries a aussi diminué (-3,5 % par an), victime des découpes de viandes dans les grandes surfaces. En revanche, les boulangeries et les pâtisseries se sont multipliées (+6 % par an).

Les magasins spécialisés dans l'équipement de la maison progressent eux aussi (+3,1 % par an). Cet accroissement se fait notamment dans les magasins de bricolage, quincaillerie et équipement du foyer.

Les établissements pratiquant le commerce hors magasin sont de plus en plus nombreux (+4,2 % par an) et représentent 20 % des établissements du commerce de détail en fin de période. Ceux qui vendent à domicile ou par correspondance ne représentent encore que

8 % de l'ensemble, même s'ils se sont multipliés au cours de la période (respectivement +14,6 % et + 10,1 % par an). Plus de 90 % des établissements de commerce hors magasin relèvent de la vente sur éventaires et marchés et ont augmenté de 3,7 % par an.

### Évolution du nombre d'établissements de commerce de détail



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS

## Faibles mouvements d'emploi dans les grandes surfaces

Dans le commerce de détail l'emploi s'accroît chaque année de 3,9 % et le taux de réallocation est de 35,7%. Cette mobilité relativement faible de l'emploi provient pour l'essentiel des grandes surfaces à prédominance alimentaire. Le taux de réallocation y est faible (21,9 %) et leur poids élevé. En effet, elles regroupent près d'un tiers des emplois du commerce de détail, et de la réparation.

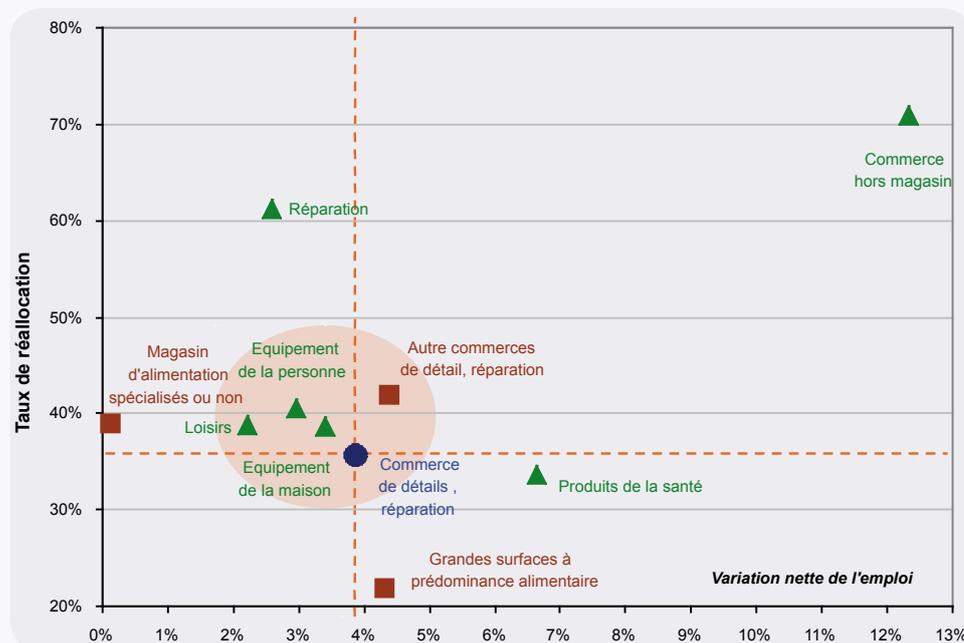
Les magasins d'alimentation connaissent une évolution tout à fait différente : le taux de réallocation (38,9 %) y est supérieur à la moyenne de l'ensemble du commerce. Les disparitions d'emploi sont presque aussi nombreuses que les créations. En conséquence, la croissance de l'emploi salarié est quasiment nulle (0,1 %).

Dans les autres secteurs du commerce de détail, l'emploi salarié est en pleine croissance et les réallocations sont beaucoup plus élevées. Une situation extrême est atteinte dans le commerce hors magasin : le taux de réallocation s'élève à 71 %, et la croissance de

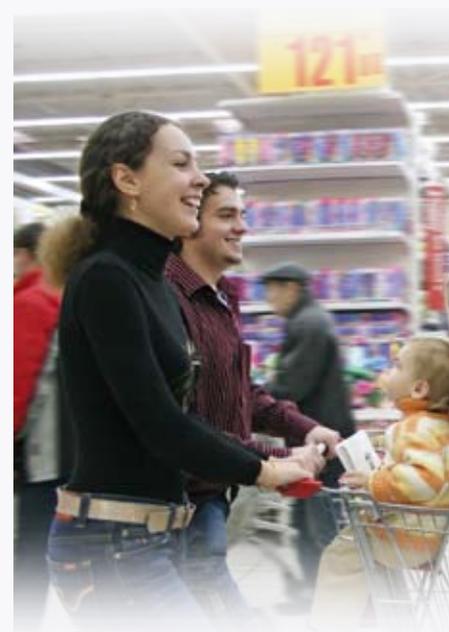
l'emploi à 12,3 % par an. Les établissements, souvent de petite taille, favorisent des mouvements de grande ampleur. La réparation se situe en 2ème position avec respectivement 61,2 % et 2,6 %.

Anne Marie JONZO, volontaire civile à l'aide technique

Variation nette de l'emploi et taux de réallocation dans le commerce de détail



Source : Insee, répertoire Sirene, champs ICS



Publication apériodique de l'Insee-Réunion en collaboration avec ses partenaires locaux.

n°1 - Août 2008  
 ISBN : 978-2-11-098363-3  
 Dépôt légal n°080053  
 Directeur de la publication : Pascal CHEVALIER  
 Rédactrice en chef : Colette BERTHIER  
 Conception Graphique : Design System  
 Imprimerie : Color Print

© INSEE-2008 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.  
 Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

Depuis toujours, la direction régionale de l'Insee privilégie toutes les formes de collaboration avec les acteurs publics de l'île. L'Insee apporte les données et la méthodologie, nos partenaires la connaissance du terrain et des problématiques. L'intégralité de nos travaux est restituée au grand public au travers de notre ligne éditoriale, de manière à éclairer le débat public.

Pour marquer notre volonté de renforcer cette ligne de conduite, nous créons aujourd'hui un nouveau support de communication destiné à mieux valoriser les travaux menés en partenariat. Ce premier numéro de la collection « Insee-partenaires » est le fruit de plusieurs mois de collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie et ses services des Maisons de l'entreprise Nord et Sud.

Retrouvez ce document sur le site :  
[www.insee.fr/reunion](http://www.insee.fr/reunion)